

# LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Etc.

EDITEURS

Compagnie de Publications des marchands détaillants  
du Canada, Limitée,

Téléphone Est 1185.

MONTREAL

Bureau de Montréal: 80 rue S.-Denis.

ABONNEMENT { Montréal et Banlieue . . \$2.50  
Canada et Etats-Unis . . 2.00 } PAR AN  
Union Postale, frs. . . . . 20.00

Circulation fusionnée

LE PRIX COURANT  
Le Journal des marchands détaillants  
Liqueurs et Tabacs  
Tissus et Nouveautés

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins d'une année.  
A moins d'avis contraire par écrit, adressé directement à nos bureaux, quinze jours au moins avant la date d'expiration l'abonnement est continué de plein droit.

Toute année commencée est due en entier.

L'abonnement ne cesse pas tant que les arrérages ne sont pas payés.

Tout chèque pour paiement d'abonnement doit être fait payable au pair à Montréal.

Chèques, mandats, bons de poste doivent être faits payables à l'ordre du Prix courant.

Prière d'adresser les lettres, etc., simplement comme suit:

"LE PRIX COURANT," Montréal.

Fondé en 1887

LE PRIX COURANT, vendredi 25 août 1916

Vol. XXIX—No 35

## La Convention Annuelle de l'Association des Marchands-Détaillants

La 11<sup>ème</sup> convention annuelle de l'Association des Marchands-Détaillants s'est tenue à Winnipeg la semaine du 7 août courant et a obtenu un succès sans précédent. L'assistance était nombreuse, presque toutes les provinces étaient représentées et, les problèmes commerciaux de la plus haute importance ont été abordés.

Les élections du Bureau fédéral de l'Association des Marchands-Détaillants ont donné les résultats suivants: — M. M. Horace Chevrier, de Winnipeg, président; M. J.-O. Gareau, de Montréal, 1<sup>er</sup> vice-président; M. D.-W. Clark, de Toronto, 2<sup>e</sup> vice-président; M. G.-A. Maybee, de Moose-Jaw, Sask., vice-président; M. E.-M. Trowern, d'Ottawa, secrétaire; M. J.-A. Beaudry, de Montréal, trésorier.

Au cours de cette importante convention, les marchands-détaillants ont abordé les plus intéressants problèmes commerciaux et adopté des résolutions susceptibles de servir les intérêts de tous ceux qui font affaires de détail au Canada.

Un changement important décidé par les conventionnistes est le transfert du bureau fédéral de l'Association des Marchands-détaillants de Toronto où il fut jusqu'ici, à Ottawa où il est déjà installé. Les membres de l'Association ont pris cette décision dans le but d'établir un contact plus facile et plus direct entre le secrétariat de l'association et les différents ministères, entre autres et principalement celui du commerce. Nombre de problèmes qui assaillent les détaillants sont du ressort du gouvernement canadien et ne peuvent être résolus sans son intervention; il est donc tout naturel que les officiers de l'association se mettent le plus à portée des départements qu'ils auront

à consulter fréquemment et desquels ils peuvent attendre d'excellents résultats pour la communauté. En outre, le département du commerce à Ottawa est une source précieuse de renseignements pour les commerçants et le secrétaire de l'association se fera un devoir d'y puiser toutes les informations utiles qui seront portées à la connaissance des marchands par la voie des journaux de commerce.

Les membres présents de l'Association des Marchands-détaillants ont aussi discuté de l'opportunité d'envoyer un groupe de marchands aux réunions d'hommes d'affaires qui seront convoquées par le gouvernement en octobre prochain pour discuter de la manière de payer les dettes de guerre, par des taxes nouvelles. On sait le lourd fardeau, généreusement accepté par le peuple canadien pour soutenir la cause des alliés et nul n'ignore que le déficit causé dans nos finances par la contribution canadienne à la guerre devra être récupéré par de nouveaux impôts, de nouvelles taxes. Qui supportera ces nouvelles taxes et comment seront-elles réparties? Voilà les interrogations qui seront posées aux hommes d'affaires qui se rendront à Ottawa, à l'invitation du ministre du commerce, et l'on juge de l'importance qu'il y aura pour les marchands à être fortement représentés à ces assemblées, non pas pour se disculper à des obligations, mais pour veiller à ce que ces obligations soient réparties équitablement sur tous. Les conventionnistes ont donc décidé, en principe, d'envoyer une délégation assister à ces discussions parlementaires et y faire les suggestions opportunes dans l'intérêt du public aussi bien que dans l'intérêt des marchands-détaillants.

Parmi les entretiens qui ont absorbé l'attention des

VOS CLIENTS LE CONNAISSENT COMME ETANT

*"Continuellement bon"*

VENDU PAR VOTRE MARCHAND EN GROS

TABAC  
**STAG**  
A CHIQUER